

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB
Tel : 04.67.95.63.28 - Fax : 04.67.95.79.55

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 22 septembre 2015.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Fabien SCHURRER, Lucienne ANDRIEU, Marc BRICARD, Patricia ARNOLD, Bertrand CLÉMENT, Liz THOUREZ, Marc MAILLARD à partir du point 7.

Absents : Bernard ROQUE, Malvine MORERA, Frédéric COSTE et Marc MAILLARD jusqu'au point 6.

Pouvoirs : Bernard ROQUE à Jean-Luc CARMINATI, Malvine MORERA à Bernadette GUIRAUD, Frédéric COSTE à Yves ROBIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 40.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Christine FERRET pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 23 juillet 2015
- 2°) Modification du tableau de l'effectif communal
- 3°) Exonération de la taxe d'aménagement pour les constructions n'excédant pas 10 m²
- 4°) Demande de subvention à Hérault Énergies pour travaux d'éclairage public
- 5°) Subvention aux associations de la commune
- 6°) Réhabilitation de l'aire de jeux
- 7°) Approbation du règlement intérieur de l'école
- 8°) Construction d'une station d'épuration et de son réseau de transport
- 9°) Décision modificative N°1 sur le budget de l'eau et de l'assainissement

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 23 juillet 2015

Le procès verbal de la séance du 23 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n°2 : Modification du tableau de l'effectif communal

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui approuve à l'unanimité, la modification du tableau d'effectif communal. Cette modification porte sur l'évolution du poste d'ATSEM d'un temps non complet de 32 heures hebdomadaires, aujourd'hui, vers un temps complet, soit 35 heures par semaine.

Point n°3 : Exonération de la taxe d'aménagement pour les constructions n'excédant pas 10 m²

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux de la taxe d'aménagement applicable sur le territoire de la commune est fixé à 4%, en dehors des constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m².

Il demande que cette exonération soit étendue à la construction des abris de jardin (abris piscine, abris à bois, cuisine d'été, colombier, etc..) dont la surface n'excède pas 10 m².

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande.

Point n°4 : Demande de subvention à Hérault Énergies pour travaux d'éclairage public

La défaillance et l'obsolescence de plusieurs points lumineux justifient leur remplacement.

Considérant que cette opération pourra faire l'objet d'une aide financière, d'un montant de 20 000 €, de la part d'Hérault Énergies, Monsieur le Maire demande l'autorisation de constituer le dossier afférent, sachant que l'entreprise TRAVESSET a établi un devis qui s'élève à 23 000 €.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

Point n°5 : Subvention aux associations de la commune

L'enveloppe globale des subventions à distribuer aux associations est fixée à 4 150 €.

Elle se décompose comme suit :

Les Théâtres Poujolaises	250 €	Association des Parents d'Élèves	250 €
Bibliothèque Marcel Guibbaud	1 100 €	Coopérative scolaire	1 450 €
Plus belle l'Imbaïsse	250 €	Amicale du 3 ^{ème} Âge	250 €
Un, deux, trois, rideau	300 €	P'tit théâtre enfants	300 €

C'est pour acheter des plaques de cartons de loto, que chaque association organisatrice participera à hauteur de 50 €.

Point n°6 : Réhabilitation de l'aire de jeux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réhabiliter le jardin d'enfants en mettant en place des structures garantissant la sécurité des enfants. L'opération d'un montant global de 31 326, 43 €, pourra, si le projet de la commune est retenu, faire l'objet d'une aide financière de la communauté de communes Grand Orb, à hauteur de 10 442, 14 €.

Point n°7 : Approbation du règlement intérieur de l'école

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'un règlement intérieur de l'école, inchangé depuis de nombreuses années. Il indique au Conseil Municipal que l'augmentation notable de l'effectif des enfants a conduit à une nouvelle organisation des services garderie, cantine et activités périscolaires, et que, de ce fait, il convient de compléter ce règlement en l'adaptant à la situation actuelle.

Il précise que ce règlement, accompagné d'une charte de bonne conduite, sera distribué à tous les enfants. Un coupon, à retourner à la mairie, revêtu de la signature des parents attestera que ceux-ci ont pris connaissance du document.

Après avoir pris connaissance du nouveau règlement et de la charte de bonne conduite, le Conseil Municipal valide la teneur de ces documents.

Point n°8 : Construction d'une station d'épuration et de son réseau de transport Choix des entreprises

Monsieur le Maire expose que lors de sa réunion du 15 septembre 2015, la commission d'appels d'offres a retenu les propositions de l'entreprise ALBERTAZZI pour le lot 1, d'un montant de 994 030, 00 € hors taxes, et ASSAINISSEMENT 34 pour le lot 2, d'un montant de 2 529, 50 € HT.

Ces choix sont intervenus après la mise en concurrence lancée pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration et l'analyse des offres par le maître d'œuvre CETUR L.R.

Par 13 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal accepte le choix des entreprises.

Point n°9 : Décision modificative N°1 sur le budget de l'eau et de l'assainissement

Avec 14 voix favorables et une voix contre, les écritures du budget de l'eau et de l'assainissement sont modifiées comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Achats non stockés électricité		5 471,60		
D 628 : Divers		1 000,00		
TOTAL 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL		6 471,60		
D6616 : Frais bancaires		500,00		
TOTAL 66 : CHARGES FINANCIERES		500,00		
D6811 : Dotations aux amortissements		36 028,40		
TOTAL 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		36 028,40		
R 7087 : Remboursement de frais				21 748,66
TOTAL 013 : ATTENUATION DE CHARGES				21 748,66
TOTAL 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 000,00			
R 777 : Quotepart des subventions d'investissement				14 251,34
TOTAL 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				14 251,34
INVESTISSEMENT				
D 2031 : Frais d'études		41 748,66		
TOTAL 20 : Immobilisations incorporelles		41 748,66		
D 1391 : Subventions d'équipement		14 251,34		
TOTAL 040 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		14 251,34		
R10222 : FCTVA				26 971,60
TOTAL 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES				26 971,60
TOTAL021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			7 000,00	
R28158 : Autres				36 028,40
TOTAL 040 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				36 028,40
TOTAL	7 000,00	99 000,00	7 000,00	99 000,00
Total Général		92 000,00		92 000,00

QUESTIONS DIVERSES

Indemnité d'Administration et de Technicité :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande des agents communaux de relever le taux de leur indemnité d'administration et de technicité de 3 à 4 %. L'ensemble des élus approuve cette augmentation qui fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance.

Chèques cadeaux aux agents contractuels :

Les agents contractuels ne perçoivent pas l'indemnité d'administration et de technicité, Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année, la commune leur distribue des chèques cadeaux. Décision est prise de reconduire cette opération.

Location des salles communales :

Pour participer aux frais d'entretien des salles communales, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour leur location aux associations qui retirent un bénéfice de leur activité (*gym, yoga, danse, cirque, etc...*). Le prix sera fixé par délibération.

Caution pour prêt de matériel :

Pour garantir une restitution en bon état et dans les délais prévus, le prêt de matériel (*tables, chaises, etc...*) sera désormais consenti en contrepartie du dépôt d'une caution dont le montant sera fixé par délibération.

Médaille de la ville :

Un devis a été demandé pour la fabrication d'une médaille de la ville. Les élus en estiment le coût trop élevé. Ce projet ne sera donc pas réalisé.

Proposition d'achat bâtiment des Cévennes :

Un mandataire judiciaire a été chargé de la liquidation de la SCI La Jadéite, propriétaire du bâtiment "Les Cévennes". Dans son courrier du mois de septembre, il demande à Monsieur le Maire si l'acquisition de ce bien présente un intérêt pour la commune. Dans l'affirmative, il propose de faire une offre avant la mise en vente aux enchères. Le Conseil Municipal décidera du montant de cette offre.

Bulletin Municipal :

Pour répondre à la demande des administrés, Monsieur le Maire propose la diffusion d'un bulletin municipal. Marc BRICARD rappelle qu'il existe un site Internet de la commune sur lequel il est possible de publier tous les articles en lien avec la vie du village. Ce moyen de communication moderne, alimenté régulièrement, permettrait de coller davantage avec l'actualité.

Plan du village :

Les élus souhaitent faire rééditer un plan des rues à poser aux entrées du village.

Plan Communal de Sauvegarde :

La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde déjà engagée par les élus doit se poursuivre par une réunion d'information à l'attention des agents communaux. La date est fixée au vendredi 30 octobre. Les élus finaliseront ce document le samedi 21 novembre.

La séance est levée à 21 heures 05.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 5 octobre 2015.
Le Maire, Yves ROBIN